

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation et d'affichage :	
31/03/2026	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	7
Présents :	7
Pouvoirs :	
Votants :	7

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf avril à dix-neuf heures trente,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Chalange, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Maire.

Étaient présents : KARLSEN Isabelle, AUCLAIR Catherine, JUAN Martine, CATTEAU Jean-Marie, LEBAS Patrice, CHRISTIAN Sylvain.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Mme KARLSEN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

DÉCISION 20260409-14

Objet : Subventions communales 2026 aux associations.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie.
Après examen des demandes, le conseil retient les dossiers suivants :

	2026
Médiathèque Intercommunale de Courtomer	50,00 €
Banque Alimentaire	60,00 €
France Alzheimer	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Courtomer	75,00 €
Amicale des Anciens Combattants du Pays de Courtomer	50,00 €
3ifa Centre de formation des Apprentis	50,00 €
Centre de plein air du Pays Mélois	100,00 €

Subventions voyages scolaires, par enfants et sur justificatifs :

France	40,00 €
Étranger ou séjour de plus de 3 jours	100,00 €

**Après délibération,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide le tableau ci-dessus des subventions communales 2026.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget communal à l'article 65748.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Rémy RILLET



Accusé de réception en préfecture
061-216100826-20260409-20260409-14-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.